



### PRELEVEMENTS BVD : Nouvelles modalités d'envoi !



Lors de votre commande de boucles 2 en 1, vous avez eu l'opportunité de commander **50% ou 100%** d'enveloppes afin d'écouler votre stock.

Ce choix s'est également appliqué sur les sachets plastiques. Vous avez donc reçu moins de sachets plastiques si vous avez choisi 50%.

Vous pouvez donc dès à présent envoyer au laboratoire, 3 prélèvements BVD maximum **par sachet plastique et par enveloppe !**

### LA MALADIE DU RENARD OU ECHINOCOCCOSE ALVEOLAIRE

Maladie parasitaire qui, non traitée, est mortelle pour l'homme.

Il s'agit d'un ver de 2 à 3 mm qui colonise les intestins (TENIA). **Le renard en est un porteur sain comme le chien et le chat.** C'est pourquoi il est important de vermifuger vos animaux domestiques ! Les symptômes pour l'Homme sont similaires à ceux d'une cirrhose ou un cancer du foie.

La prévention de cette maladie passe par le lavage soigné des légumes, baies sauvages etc... Un fruit cueilli à plus d'un mètre de haut ne présente plus de risques.

« Contrairement aux idées reçues, ce n'est pas l'urine du renard qui transmet la maladie mais bien ses déjections **et son pelage** qui contiennent les œufs de ténia. Il ne faut donc **jamais** manipuler leur cadavre sans protection (gants).

Protégeons-nous face à ces maladies peu connues de tous mais ô combien importantes ! N'hésitez pas à transmettre ses mesures d'hygiène autour de vous, et à faire passer le message aux cueilleurs de mûres et ramasseurs de champignons ! Prenez soin de vous et de vos proches. »



**Laurent NAYET**, Président de la Commission « Zoonoses » au GDS

### OVIN : RESISTANCE AUX ANTHELMINTHIQUES !

Plusieurs retours d'expériences montrent que la plupart des éleveurs ovins ne sont pas conscients de ce problème et **surestiment l'efficacité des antiparasitaires** utilisés, alors qu'ils **sous-estiment l'impact des infestations parasitaires** présentes dans leur élevage.

Entre autres, les traitements fréquents de l'entièreté du troupeau sans peser les animaux au préalable et sans contrôler l'efficacité du traitement ne sont pas compatibles avec un usage durable des antiparasitaires et favorisent l'apparition de résistance...



Avec des symptômes d'anémie jusqu'aux mortalités, les résistances aux traitements ne sont pas la première chose à laquelle on pense et pourtant ! Afin d'y remédier, il est possible de privilégier le pâturage cellulaire (petits parcs avec temps d'absence) mais surtout de **suivre le parasitisme par coprologie régulièrement.**

Les éleveurs jugent cette gestion « contraignante » mais efficace, et idéalement ils arrivent à utiliser beaucoup moins de traitements.

N'oubliez pas que votre GDS vous propose des coprologies **entièrement prises en charge !** (*Financement par la Caisse Régionale des GDS + GDS 62 + Conseil Départemental*).

Sources : journal « Réussir Pâtre » - juillet 2021

## MARQUAGE BVD SUR LES ASDA



Depuis le mois dernier, nous vous annonçons le marquage imminent des statuts BVD sur les ASDA.

### Le travail de récupération des statuts est en cours

275 647 statuts « BOVIN NON IPI » sont arrivés dans notre logiciel ! **Près de 95%** des bovins du département possèdent ce statut, ce chiffre est le résultat de votre engagement massif et rapide dans le programme de lutte contre la BVD.

N'oubliez pas : Pour permettre l'impression de cette appellation, il est important de **boucler le veau au plus tôt dès la naissance et d'envoyer le prélèvement de cartilage rapidement.**



## SAISIES ABATTOIRS : PENSEZ CRSSA !!

Si l'un de vos bovins a fait l'objet d'une saisie abattoir pour **SARCOSPORIDIOSE (ou Myosite éosinophilique)** ou **CYSTICERCOSE**, le GDS peut vous verser une indemnisation qui représente 30% de la valeur totale de l'animal, plafonnée à 350€ grâce à la Caisse Régionale de Solidarité Santé Animale (**CRSSA**).

Cette aide s'ajoutera à celle versée par INTERBEV (aide de 70%).

Pour bénéficier de cette aide, il vous suffit de nous contacter, **une fiche de demande d'aide** vous sera envoyée (mail ou courrier selon votre demande) et sera à nous retourner avec les documents listés (certificat de saisie à joindre obligatoirement).

Nous vous contacterons le cas échéant pour obtenir votre dossier.

## Nids de guêpes et frelons : nos partenaires à votre service !

Les deux entreprises de dératisation, Sani3D et Guepabc, partenaires de 4D, peuvent intervenir rapidement et efficacement sur des nids de guêpes et frelons asiatiques comme européens.

Contactez-nous pour obtenir leurs coordonnées si besoin.

## VEAU IPI : RETOUR DU JUSTIFICATIF D'EUTHANASIE

Lors de la détection d'un veau IPI au sein d'un troupeau, le GDS peut verser une aide à l'acte d'euthanasie d'une valeur de 60€ sous réserve de nous retourner le **justificatif d'euthanasie complété** (envoyé par courrier).

Nous attendons toujours des justificatifs d'euthanasie datant de l'an dernier ! Nous allons vous contacter prochainement. Sans réponse de votre part, nous archiverons le dossier.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez égaré le justificatif à remplir.



## SAISIES EN ABATTOIR : ETUDE NATIONALE DES CAS

Une étude portée par **Idele** et **Interbev** vient de rendre ses résultats. Voici quelques informations issues de cette synthèse nationale.

Nous pouvons retenir que pour notre région et sur l'année 2020, la proportion de bovins saisis (*nombre de bovins ayant fait l'objet d'au moins une saisie/nombre de bovins abattus*) est de **3,3 %**, contre 3,78 % pour la moyenne nationale.

La première cause de saisie est l'**abcès unique** (35%).

Elle est suivie par :

- Les **infiltrations hémorragiques** (18%)
- Les **infiltrations séreuses du tissu conjonctif** (17%)
- Les motifs potentiellement liés à l'**ingestion de corps étrangers** (affections **anciennes**) (11%).
- Les **arthrites uniques** 8%

En motifs moins fréquents :

- L'ingestion de corps étrangers (affections récentes)
- Cysticercose
- Myosite éosinophilique
- Abcès par corps étranger

N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir plus d'informations !



☎ **Tél : 03 21 60 48 98** ✉ [gds62@reseaugds.com](mailto:gds62@reseaugds.com)

📍 **56 Avenue Roger Salengro BP 80 039  
62051 Saint Laurent Blangy Cedex**

🖱 [www.gdshautsdefrance.fr](http://www.gdshautsdefrance.fr)

